

ABONNEMENT.

Sauvegarde :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de la publication
des insertions reçues et non payées
à cet égard dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections à la Chambre des députés.

Candidat :

Henri DELAVAU

DÉPUTÉ SORTANT.

Chronique générale.

La majorité du Sénat est conservatrice.
La majorité de l'Assemblée ne sera pas
républicaine.

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Ma-
genta, pourra continuer de gouverner avec
le concours d'une majorité conservatrice
dans les deux Chambres.

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Ma-
genta, ne sera donc pas brisé comme l'espère
un candidat républicain.

Le bon sens commande dès lors de ne
confier les intérêts du département qu'à des
députés conservateurs qui marcheront d'ac-
cord avec le gouvernement.

Votez pour les candidats qui aideront sans
arrière-pensée le maréchal de Mac-Mahon à
accomplir la grande mission qu'il a accep-
tée, et qui est celle de réparer les fautes du
4 Septembre et les immenses désastres de la
Commune.

« LA RÉPUBLIQUE TOURNE TOUJOURS AU
SANG OU A L'IMBÉCILLITÉ. » C'est l'opinion de
M. Thiers.

En 1793, la République nous a donné LA
GUILLOTINE ET LES ASSIGNATS.

La République de 1848 nous a donné
LA GUERRE CIVILE ET L'IMPÔT DES 45 CEN-
TIMES.

La République de 1870 nous a coûté dix

MILLIARDS, DEUX PROVINCES. Elle nous a donné
la COMMUNE, qui a coûté plus cher que la
guerre étrangère; elle a AUGMENTÉ TOUS LES
IMPÔTS EXISTANTS, ELLE EN A CRÉÉ DE NOU-
VEAUX.

LA RÉPUBLIQUE, C'EST LA GUERRE AVEC
l'Europe : puisque le plus illustre des sé-
nateurs républicains nommés à Paris, M.
Victor Hugo, a déclaré que la République
française devait conduire à la République
universelle qui ne saurait s'établir sans une
guerre générale et sans déposséder tous les
souverains de l'Europe.

« LA FRANCE A HORREUR DE LA
RÉPUBLIQUE. » C'est l'opinion de M.
Thiers.

M. Victor Hugo a écrit à M. le maréchal
de Mac-Mahon la lettre suivante :

« Paris, 7 février 1876.

« Monsieur le Président de la
République,

« La femme d'un condamné politique qui
n'a pas encore quitté la France me fait l'hon-
neur de m'écrire. Je mets la lettre sous vos
yeux.

« En l'absence de la commission des
grâces, c'est à vous que je crois devoir m'ad-
dresser.

« Ce condamné fait partie d'un convoi de
transportés qui doit partir pour la Nouvelle-
Calédonie le 1^{er} mars.

« C'est huit jours après, le 8 mars, que
les Chambres nouvelles entreront en fonc-
tion. Je suis de ceux qui pensent qu'elles
voudront signaler leur avènement par l'am-
nistie. Ce grand acte d'apaisement est at-
tendu par la France.

« En présence de cette éventualité et pour
toutes les raisons réunies, vous jugerez
sans doute, monsieur le maréchal, qu'il
conviendrait que le départ du 4^{er} mars fût
ajourné jusqu'à la décision des Chambres.

« Un ordre de vous suffirait pour faire
surseoir au départ. J'espère cet ordre de
votre humanité, et je serais heureux d'y ap-
plaudir.

« Recevez, Monsieur le Président de la
République, l'assurance de ma haute consi-
dération.

« VICTOR HUGO. »

Le Rappel, à qui nous empruntons cette
lettre, ne fait pas connaître la réponse.

LE 75^e SÉNATEUR.

Il semble vraiment que M. de La Rochette
soit mort pour prouver à son pays combien
est défectueuse la constitution actuellement
en exercice. Cette mort vient troubler toute
l'économie de cette malheureuse constitu-
tion. Le législateur Wallon, dans sa choin-
serie, n'a pas prévu qu'un sénateur, même
inamovible, pouvait mourir avant le 8 mars.

L'Assemblée nationale devait fournir au
pays un quart de sénat; et voilà que ce
quart est incomplet : nous n'avons plus la
bonne mesure de sénateurs inamovibles sur
laquelle nous étions en droit de compter.
Que va-t-on faire dans cette occurrence? On
se consulte, les sages de la commission de
permanence se concertent et le conseil d'Etat
sera entendu... la loi n'a pas prévu le cas.

La chose nous semble cependant assez
simple. Le sénat n'est pas encore constitué,
et comme l'Assemblée nationale avait à nom-
mer 75 sénateurs, elle a à pourvoir à la
place laissée vacante par la mort du sénateur
La Rochette.

Supposz que pendant les dix jours qu'a
duré le vote de l'Assemblée, un des élus,
M. d'Audiffret, ou M. Luro, ou M. Cré-
mieux, soit venu à rendre sa grande âme à
Dieu; il est évident que l'Assemblée n'eût
pas considéré le vote comme acquis et qu'elle
eût nommé un sénateur vivant à la place de
ce sénateur mort. M. de La Rochette n'est
pas décédé pendant le vote, c'est vrai; mais
il est mort cependant avant même les élec-
tions départementales. Son remplacement
appartient donc à l'Assemblée nationale; et
si les docteurs de la loi en décident autre-
ment, leur interprétation sera fautive, et
le 300^e sénateur nommé autrement que par
l'Assemblée aura un faux état-civil de séna-

teur. Nous réclamons notre quartier de
sénateurs inamovibles; ou nous deman-
dons, dès aujourd'hui, la révision totale de
la constitution.

FINIS GALLIE.

Nous ne voulons pas entretenir trop lon-
guement nos lecteurs de ce qui se passe dans
les réunions publiques qui ont lieu en ce
moment à Paris. Les choses en sont arrivées
à un tel point d'exagération et de cynisme,
que vraiment il est grand temps que la
période électorale soit terminée.

Cependant nous ne pouvons résister au
désir de reproduire un fragment du dis-
cours prononcé par le citoyen Bailly, candi-
dat ouvrier, dans la réunion où fut acclamée
la candidature du citoyen Barodet :

« Je veux le mandat impératif, parce que
je vous le demande, car enfin que qui-
conque que ce soit ne peut se faire respec-
ter sans ça; avant, celui qui vous de-
mande d'être votre homme, il vous passe
la main sur le dos, et une fois qu'il l'est,
il se fiche de vous. Tandis que s'il a
signé, votre député, c'est votre homme,
votre domestique; je l'appelle, il vient,
et si mon individu n'obéit pas, je le
saque. »

Et le citoyen Bailly de retourner à sa
place fort content de lui en s'écriant :

« Je me porte candidat; si on en veut
plus long, je suis capable de vous en dire
jusqu'à plus soif. »

— Va boire un coup, va, lui répond-on
de la galerie supérieure.

Comme c'est joli, n'est-ce pas? et comme
cela doit donner à l'étranger une haute idée
de cette ville qui veut passer pour la plus
civilisée du monde entier!

Mais tous les incidents des réunions pu-
bliques ne sont pas aussi inoffensifs à force
d'être grotesques.

Ailleurs on réclame l'amnistie pour tous
les frères exilés, la suppression de la prési-
dence, la suppression du Sénat, le bouleverse-
ment de toutes les institutions, et ces pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA CONFESSION DE GABRIEL.

I. — PREMIER AVEU.

Vous m'avez souvent interrogé, mon ami, sur
mon passé, qui fut, il faut bien que je le confesse,
aussi douloureux pour mes parents qu'humiliant
pour moi. Le respect humain, cette forme du men-
songe dont on voudrait être dupe soi-même, a
retenu jusqu'à présent, dans le secret des souve-
nirs qui me sont personnels, des aveux pénibles
pour ma vanité.

Aujourd'hui encore, vous me pressez de parler;
ma fausse honte cède enfin à votre amicale insis-
tance.

En me montrant à vous tel que je fus, j'expie
de puériles velléités d'orgueil touchant ce que je
suis, et je donne un exemple d'humilité qui ne
sera pas, je l'espère, profitable qu'à moi seulement.

Je passerai rapidement sur mon enfance; elle
ne rappelle à ma mémoire rien qui mérite d'être
rapporté.

J'étais, m'a-t-on dit, sous le rapport de l'intel-
ligence, d'un degré inférieur à celui des enfants
ordinaires.

On assure même qu'il s'en fallait de bien peu
que je ne méritasse d'être classé au nombre de
ceux que par euphémisme on appelle enfants ar-
riérés.

Mon adorable mère, persuadée que l'insuffisance
de compréhension dont j'étais affligé tenait à une
faiblesse organique du siège de l'entendement, —
faiblesse dont, suivant elle, on ne pourrait triom-
pher qu'en prenant soin d'éviter la moindre fatigue
à mon cerveau débile, — usa de tant de ménage-
ments envers lui que le syllabaire avait encore des
secrets pour moi à l'âge où les autres enfants sont
déjà familiarisés avec les principales notions de
l'instruction primaire.

Mais, en même temps que je ne manifestais nulle-
ment le désir de savoir lire, la vue d'un livre, quel
qu'il fût, excitait toujours en moi un vif sentiment de
curiosité. Se trouvait-il hors de ma portée, je le
réclamais avec tant de cris et de larmes, que le
seul moyen de m'apaiser était de céder à ma con-
voitise. Dès que j'avais entre les mains le livre si
ardemment désiré, je le feuilletais avec avidité,
comme si j'eusse voulu d'un seul coup d'œil en
dévoiler le contenu.

Mon seul souci, soit dit à ma honte, était d'y
découvrir des images. Le volume qui n'en renfer-

mait pas, je le jetais avec dédain comme indigne
de mon attention.

Lorsque, par fortune, mon attente n'était pas
trompée, je m'absorbais dans une contemplation
qui tenait de l'extase.

Quant à demander l'explication de l'estampe qui
me ravissait le plus, mais dont ma parfaite igno-
rance m'interdisait de me rendre compte, je n'y
pensais pas, et si quelqu'un essayait de me l'expli-
quer, je me gardais bien d'écouter, afin de m'épar-
gner la fatigue de comprendre.

Ma mère continua longtemps à s'aveugler sur la
véritable cause de mon infériorité; plus clairvoyant,
mon excellent père devina bientôt, grâce à cer-
taines remarques, que celle-ci ne venait pas d'un
vice de mon organisation physique, mais d'une in-
firmité morale : j'étais né paresseux!

La paresse, cette déplorable méconnaissance de
la destinée et de la dignité humaines, qui renferme
le secret de tant de misères, de bassesses, voire
même de tant de crimes; la paresse, dont le pou-
voir sourdement destructeur mine, rongé et ren-
verse les fortunes les plus solidement assises, s'était
successivement emparée de toutes mes facultés et
les avait réduites à néant.

Faute de ne m'avoir pas contraint assez tôt à
lutter contre elle, j'en étais arrivé à l'incapacité
de faire le plus léger effort pour essayer de la
vaincre.

Je n'étais ni méchant, ni volontairement indo-
cile; j'aimais assurément ma mère, cependant,
malgré les douces exhortations de la chère âme,
à la fin désabusée sur mon compte, malgré les
justes mais trop tardives sévérités de mon père,
mon apathie naturelle ne cédait ni aux caresses
que l'un me prodiguait, ni aux châtements que
m'infligeait l'autre.

J'avais découragé le dévouement de la première
institutrice à qui on me confia; mes parents
me donnèrent un précepteur, je laissai sa patience.

Dans l'espoir que l'instruction reçue en com-
mun finirait par éveiller en moi le sentiment de
l'émulation, on me mit au collège.

Je m'y laissai conduire comme un coupable
résigné à subir sa peine. Épreuve inutile, à laquelle
il fallut bientôt renoncer.

La résistance passive que j'opposai à toutes les
tentatives faites pour m'imposer sinon le goût, du
moins l'obligation du travail, étant considérée
comme un exemple pernicieux pour mes cama-
rades de classe, on me renvoya du collège, non sans
m'avoir qualifié de cette note infamante :

« Paresseux incorrigible. »

Contrairement à mon attente, je n'eus à essuyer
de la part de mon père ni mouvement de colère,
ni pénible remontrance à l'occasion de mon retour;
il se borna à dire en me regardant avec pitié :

« C'est un parti pris; je m'y attendais. »

grammes révolutionnaires sont applaudis avec frénésie.

On se tromperait fort si l'on croyait que ces prédications ne sont pas des germes funestes qui produiront les fruits les plus pernicieux.

C'est donc à vous, électeurs des campagnes, à vous qui avez toujours su sauver Paris et la France, qu'il appartient de les sauver encore.

Vous voyez où l'on veut nous entraîner ; réagissez contre ces abominables doctrines !

Et, n'oubliez pas que si le 20 février, vous votez pour les républicains, modérés ou non, vous voterez en même temps pour la République rouge, car les modérés seront bien vite forcés de céder aux radicaux.

Ce jour-là ! oh ! ce jour-là, vous pourrez vous écrier en pleurant : *Finis Gallia.*

Décidément, ces bons Parisiens n'ont pas de mémoire ; ils ne se souviennent plus du 48 mars 1871. Leurs journaux raisonnent comme si Paris n'avait jamais vu Bergeret lui-même dans son fiacre — dont il devait perdre les deux chevaux à la bataille — montant à l'assaut de la société.

Paris n'a jamais été incendié par les communards ;

L'archevêque de Paris n'a pas été fusillé ;

Ni les otages non plus ;
Tout cela c'est des mensonges et les vrais coquins sont ceux qui ont condamné à mort Ferré et compagnie.

Il faut continuer à jouer avec le feu ;
Il n'y a pas de spectre rouge ;
Raoul Rigault était un sage ;
Delescluze un bon drille ;
Et Cluseret un galant cavalier.

Non ! les Parisiens n'ont jamais été forcés de fuir leurs demeures devant les réquisitions, les arrestations, la chasse aux réfractaires.

Tout cela est un jeu, un amusement, un bonheur !

Paris va réélire Louis Blanc, Gambetta, Floquet, Lockroy, Clémenceau, Lamoureux, Robinet ;

On va recommencer ce que l'on a fait à la fin du siège !

Mon Dieu comme on va rire ! Que cela va donc être drôle !

Les bêtises vont recommencer ;
Et les lâchetés aussi !

Et les bons Parisiens, tous fiers de ce qu'ils auront fait, diront :

« Quel bonheur d'avoir Jules Favre et Pelletan pour gouvernement ! Nous pourrions avoir Blanqui et Vallès ! »

Ou bien comme M. Jules Favre :

« Il vaut mieux avoir Rochefort avec nous que contre nous. »

Ou bien comme M. Ernest Picard :

« Les républicains ont usurpé le gouvernement sur la canaille ! »

Et ils se consolent !
Ah ! les Parisiens font joliment les affaires de la France.

LES CANDIDATS CONSERVATEURS.

Une réunion nombreuse de conservateurs, composée de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement et de délégués des cantons de la circonscription a eu lieu aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Cette réunion, résolue à persévérer dans cette pensée d'union qui fait la force et donne le succès, a décidé, à l'unanimité des suffrages, que le candidat des conservateurs ne saurait être que M. Edouard de la Bassetière, député actuel.

Voici la circulaire que M. de la Bassetière adresse au corps électoral :

« Messieurs,

» Grâce au désintéressement de chacun et au zèle de tous, l'union des conservateurs vendéens vient de remporter une première victoire.

» La même union des conservateurs, sur un autre terrain, celui de la députation, m'offre la candidature dans la circonscription des Sables-d'Olonne.

» Ce mandat, en face des anxiétés de l'heure présente et d'une responsabilité redoutable, j'aurais estimé téméraire de le briguer comme un honneur ; je tiens qu'on ne peut s'y soustraire quand il s'impose comme un devoir.

» Mes chers concitoyens,

» Né sur votre sol, élevé au milieu de vous, je n'ai point de profession de foi politique à vous faire ; vous me connaissiez déjà quand vous m'avez envoyé à l'Assemblée nationale ; aujourd'hui, vous me connaissez mieux encore. Si quelques-uns d'entre vous ne partagent pas toutes mes convictions, ils les respectent du moins, pour leur sincérité ; ils savent d'ailleurs qu'elles sont inspirées par un profond dévouement à mon pays, à cette France d'autant plus chère qu'elle est plus malheureuse.

» Honnêtes laborateurs qui fécondiez notre sol, ouvriers intelligents qui ne demandez qu'à relever notre industrie, braves marins qui exploitez nos côtes et savez quand il faut les défendre, tous, vous avez besoin d'ordre et de sécurité pour assurer et transmettre à vos enfants le fruit de votre travail, de liberté morale et religieuse pour leur conserver un héritage plus précieux encore, la Foi que vous avez reçue de vos aïeux.

» De toutes ces grandes causes, je suis le soldat dévoué ; avec l'aide de Dieu, je saurai les défendre.

» Un autre bien vous est nécessaire aujourd'hui, la paix ! La paix, nous l'avons donnée à Bordeaux, payée, il est vrai, d'un sacrifice dont notre cœur saigne encore, mais d'un sacrifice fatalement imposé à la suite d'une guerre imprudemment engagée, témérairement prolongée, et après des désastres inouïs qui ne permettaient plus d'hésiter.

» Cette paix, sans imprudence et sans faiblesse à la fois, avec cette dignité du malheur qui convient à la France, aujourd'hui nous voulons vous l'assurer encore.

» D'implacables ennemis, que tourmente le souvenir de nos grandeurs passées, ne cherchent qu'un prétexte pour tenter d'achever notre ruine. L'Europe elle-même, que nous agitions et troublons par nos révolutions, l'Europe, malgré sa sympathie pour la France, nous regarde et s'inquiète.

» Si nous envoyons à la Chambre des hommes de désordre ou même des hommes honnêtes, mais engagés avec les partis révolutionnaires, pour nos ennemis le prétexte est trouvé, et pour l'Europe c'est l'occasion de faire taire ses sentiments au profit de sa sécurité !

» Mes chers concitoyens,

» Avant de jeter dans l'urne un bulletin qui peut compromettre de si graves intérêts, songez à la responsabilité qui vous incombe : dites-vous qu'en dépit d'un calme apparent que troublent déjà des voix sinistres, dites-vous que jamais la patrie, la famille, la propriété, la liberté morale, tout ce que vous aimez et voulez défendre, n'a été plus grandement et plus prochainement menacé, et ne donnez votre confiance qu'aux hommes que vous connaissez bien, aux hommes disposés à se serrer autour du maréchal de Mac-Mahon, pour prendre énergiquement avec lui la défense des grands intérêts sociaux, pour assurer au dedans comme au dehors une paix si nécessaire après tant de désastres, pour combattre enfin, partout où ils se présenteront, le désordre et la Révolution.

» E. de la BASSETIÈRE.

C'est bien là le langage de tous les candidats vraiment dignes d'être appelés *conservateurs*.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, M. de Cintré, député sortant, candidat conservateur, adresse également à ses électeurs l'excellente circulaire que voici :

« En me présentant de nouveau à vos suffrages, je crois devoir vous rappeler en peu de mots quelle était au moment des élections la position du pays et ce que nous avons fait.

» L'empereur avait déclaré la guerre avant d'avoir fait ses préparatifs pour la faire. Il fut écrasé. Les républicains voulurent continuer la guerre à outrance ; ils nous amenèrent de nouveaux désastres. Nous eûmes à payer deux milliards de plus et perdimus deux autres départements. Nous signâmes la paix, et nous fîmes bien, malgré les sacrifices qu'elle nous a coûtés. Nous avons rétabli l'ordre et la tranquillité dans le pays. J'ai toujours énergiquement appuyé le gouvernement dans toutes les lois conservatrices de la religion, de la société, de la famille, de l'instruction qu'il a présentées, et je continuerai.

» Membre de la commission qui a fait la loi sur les instituteurs, j'ai vu avec bonheur que nous demandions pour eux et qu'ils méritaient si bien. J'ai voté pour que les sénateurs qui ont été nommés par l'Assemblée le fussent par le maréchal de Mac-Mahon. Cette proposition n'a pas été admise, ce qui n'empêche pas de croire qu'elle était bonne.

— Nous n'avons plus d'autre ressource ; il le faut.

A quelques objections qu'elle hasarda d'une voix timide, il répéta avec l'accent de l'autorité :

— Il le faut !

Puis, d'un ton plus doux, il s'empressa d'ajouter :

— Ne doute pas de ton courage ; car c'est à lui, j'en suis sûr, que je devrai le mien.

Ce jour-là, je m'en souviens, avait été employé aux préparatifs d'une grande soirée annoncée chez nous pour le lendemain.

Une circulaire, imprimée dans la nuit, fut adressée à nos invités pour les prévenir que la nouvelle soudainement parvenue d'un événement désastreux ne permettait pas de donner suite à ce projet de fête.

Il y eut, paraît-il, à cette époque, une série de désastres financiers, par suite desquels les plus grandes fortunes se trouvèrent pour le moins compromises ; celle de mon père, engagée dans diverses entreprises qui sombrèrent, ne put échapper à ce grand naufrage.

Notre ruine n'était pas encore officiellement constatée que, déjà pressentie par les serviteurs de notre maison, elle faisait le sujet des mystérieux chuchotements qui m'avaient intrigué.

Par quelle voie, à quel moment, mon père fut-il informé du sinistre qui nous précipitait tout

J'ai toujours soutenu toutes les mesures destinées à consolider et augmenter l'autorité du maréchal-président. Une liste de conservateurs a été faite avec l'accord du parti conservateur et du ministère ; je l'ai votée constamment jusqu'à la fin.

» Voilà mes actes. Je vous les expose. Les actes sont la vérité. Les longs discours sont la ressource de ceux qui veulent dissimuler, et, vous le savez, je ne suis pas de ce nombre. Telle a été ma conduite, telle elle sera encore. Soumis à la loi comme tout bon citoyen, je n'attends la révision de la Constitution que dans les formes légales dans lesquelles elle a été prévue.

» A. DE CINTRÉ.

CE QU'ON DIT DANS LES CLUBS.

Le même jour et à la même heure, la candidature de M. Thiers et celle du citoyen Barodet ont été posées devant le peuple César, comme dit le citoyen Clémenceau : la première, salle des Folies-Montholon (IX^e arrondissement) ; la seconde, salle Rivoli (IV^e arrondissement). Cette fois encore, de ces deux illustres hommes d'Etat, c'est le citoyen Barodet qui semble l'emporter. Les radicaux se sont montrés plus que jamais disposés à payer les services de M. Thiers et à répondre à ses dernières flagorneries par la plus noire ingratitude. Le temps des hypocrisies et des ménagements est passé. Le cheval de renfort qu'on traitait si bien, il y a quelques jours à peine, n'est plus bon qu'à être livré à l'équarisseur. C'est ce qu'a déclaré le citoyen Ballu en présence de M. Viollet-le-Duc, qui présidait la réunion des Folies-Montholon, et qui n'a pas protesté au nom du XIX^e Siècle, journal thieriste dont il est rédacteur maintenant.

Après avoir fait l'historique de ce qui s'est passé dans les comités électoraux de l'arrondissement, le citoyen Ballu annonce en effet à l'aimable société que tous ces comités ont repoussé la candidature de M. Thiers, et il motive ainsi cette décision unanime :

« — M. Thiers, dit-il, n'est pas le vrai libérateur du territoire ; c'est le pays qui travaille, c'est le pays qui paye, qui a délivré le sol de la patrie. Ce n'est pas M. Thiers, l'homme de la rue de Poitiers, qui a fait la République. Il l'a subie, voilà tout.

» Un ami de M. Thiers proteste ; on crie :

« — A la porte l'ami de M. Thiers ! C'est une tête policière ! A la tribune, le Jésus ! »

» M. Ballu continue :

» Il ne comprend pas que M. Thiers, qui a pris Paris par la force, ose se présenter devant les électeurs parisiens. Il termine en disant qu'il vient de déclarer, au nom des comités républicains du IX^e arrondissement, qu'ils combattront énergiquement la candidature de M. Thiers !

» Ici un orateur conservateur et antirépublicain monte à la tribune ; mais, au nom de la liberté, on lui coupe la parole.

» M. Bardelet, avocat, vient alors prendre la défense de M. Thiers.

à coup des hauteurs de l'opulence dans un état voisin de la misère ? Cela ne me fut jamais parfaitement expliqué. Toujours est-il que, lorsque le soir fixé pour la grande réunion arriva, au lieu de ce brillant concours d'invités auquel, la veille encore, ma mère se préparait à faire les honneurs de son salon, mes parents n'eurent à recevoir que quelques-uns des véritables amis de la maison venus pour nous présenter leurs condoléances sur le malheur qui nous frappait.

A ce moment-là, il ne nous restait plus de notre nombreux domestique que la vieille gouvernante qui m'avait élevé. Les autres avaient été congédiés aussitôt après leur service du matin.

Cette triste soirée est encore aussi présente à ma mémoire que si elle datait d'hier.

(La suite au prochain numéro.)

Quant à ma mère, je surpris une larme dans ses yeux ; j'en connaissais trop bien la cause pour avoir besoin de la lui demander.

Je vous l'ai dit, mon ami, je n'étais pas un mauvais enfant, mais un pauvre être comparable à une machine dont le ressort, détendu sans avoir fonctionné, avait perdu la faculté d'agir.

Cependant, les larmes que je vis répandre excitèrent en moi un mouvement d'indignation contre moi-même, et, répondant aux reproches que ma mère ne m'adressait pas, je m'écriai, en me jetant à son cou :

— Puisqu'il faut absolument que je travaille pour que tu ne pleures plus, eh bien, console-toi : je veux travailler, je travaillerai !

Quiconque eût douté de moi en ce moment m'aurait certainement fait injure : ma résolution était sincère ; mais pouvait-elle être durable ? — La promesse de la veille fut oubliée le lendemain.

Le poste important que mon père occupait dans l'administration supérieure l'obligeait à tenir un grand état de maison.

Je fus donc élevé dans un milieu où le luxe était considéré comme la condition indispensable de l'existence.

Si mon naturel enclin à l'oisiveté avait eu besoin d'encouragement pour s'abandonner à son penchant, j'aurais trouvé une excuse suffisante pour ma paresse dans ces imprudentes paroles de Made-

leine, ma vieille gouvernante :

— A quoi bon persécuter cet enfant pour qu'il travaille, puisqu'il sera assez riche pour faire travailler les autres ?

II. — CATASTROPHE.

J'avais vu s'accomplir ma quatorzième année sans qu'il se fût opéré un changement heureux.

Depuis quelque temps, mon père était devenu visiblement soucieux, préoccupé, semblait-il, d'un important projet, ou tourmenté d'une pensée importune.

Il avait avec ma mère de longs conciliabules qui dégénéraient parfois en débats assez animés pour que le bruit, sinon le sens de leurs paroles, arrivât jusqu'à moi.

Depuis quelque temps aussi, une certaine inquiétude régnait parmi nos gens : les plus discrets s'adressaient de singuliers regards en ma présence et chuchotaient à demi-voix.

D'étranges propos que je surpris un jour éveillaient ma curiosité au point de m'engager à mieux prêter l'oreille aux entretiens secrets de mes parents.

Le soin que je pris de me tenir aux écoutes ne me mit pas précisément au fait de leur discussion ; néanmoins j'entendis mon père dire résolument à ma mère :

Il dit que M. Thiers n'est tombé que parce qu'il ne voulait la mise en accusation de M. Ranc.

Malgré les efforts de M. Bardelet, il est évident que la réunion est hostile à M. Thiers.

Pas de conservateurs ! crie-t-on de tous côtés.

A bas l'assassin des insurgés ! Le sang de Paris l'étouffera ! Et la rue Transnonain !

Ici apparaît M. Perrevet, un grand vieillard, qui porte une longue barbe blanche et de longs cheveux blancs : c'est un radical de la plus belle eau.

Vieux républicain, dit-il, je ne voterai jamais pour M. Thiers, son passé me le défend. (Applaudissements.)

Voici comment s'est terminée cette séance, où le burlesque se mêlait à d'implacables rancunes :

On demande alors à entendre M. Vacquerie ; mais il n'est pas dans la salle, et un rédacteur du *Rappel* ne peut affirmer qu'il acceptera la candidature.

Nous espérons un peu de gaieté avec M. Gagne, nous allons en avoir beaucoup avec un candidat ouvrier.

Ce brave homme, nommé Guillard, commence par s'écrier :

Citoyens, je vais mettre les pieds dans le plat !

Cris. — Sont-ils propres ? Lave-les d'abord ! (Tumulte.)

Le pauvre candidat ouvrier s'embrouille dans sa profession de foi. Il veut supprimer la présidence de la République. M. Viollet-Duc lui fait remarquer qu'il est inconstitutionnel.

Après un brouhaha effroyable, qui dure quelques minutes, on finit par retirer la parole au malheureux. Il fait un geste de désespoir, avale un verre d'eau, montre le poing à la salle et disparaît.

Le citoyen Ulysse Parent prend la parole.

Il veut combattre M. Thiers, mais il ne veut pas accepter de candidature.

Un monsieur recommence à défendre M. Thiers : il est hué. Il s'écrie :

Mais vous n'avez pas de candidats venant se présenter contre lui !

Ulysse Parent reparait ; il fait violence à sa modestie, et il se propose candidat, bien à contre-cœur, car, dit-il, je n'ai pas d'ambition ! Mais je veux, à tout prix, faire échec à M. Thiers.

Enfin, après de longs et fastidieux débats, le bureau finit par proposer l'ajournement de la prise en considération de la candidature de M. Thiers. Un M. Sonjon déclare qu'on ne peut accepter l'ex-président que s'il accepte le programme Laurent Pichat et avant tout l'amnistie pleine et entière !

Pauvre M. Thiers !

M. Henri Didier, un ancien représentant du peuple, ex-gouverneur de l'Algérie, veut protester, mais sa voix est étouffée, et l'assemblée, à une immense majorité, adopte la proposition de M. Sonjon.

On ira demander à M. Thiers s'il accepte le programme Laurent Pichat, et, dans ce cas seulement, les républicains voteront pour l'ex-président de la République.

Le *Journal des Débats* trouve que cette séance a été un triomphe pour M. Thiers. Le *Journal des Débats* n'est pas difficile en fait de triomphe. Pour nous, il nous semble qu'en proposant à M. Thiers d'amnistier les communards, la réunion ne pouvait pas pousser plus loin le mépris et l'offense. Un homme qui autoriserait par ses actes une telle proposition serait au-dessous de l'insulte.

Pendant qu'on bafouait « le libérateur du territoire » à la salle des Folies-Montholon, voici ce qui se passait à la réunion du IV^e arrondissement. Nous citons le *Gaulois* et l'*Événement* mêlés.

La parole est au citoyen Barodet. (Tonnerre d'applaudissements.)

Le citoyen Barodet. — C'est moi ; je ne suis donc pas trop effrayant ; je suis ce Barodet dont la réaction a fait un épouvantail aux élections de Paris. Il est vrai que j'avais bien fait quelque chose pour mériter les malédictions des réactionnaires. Et l'orateur se dénonce comme l'auteur ou le coopérateur de nombreuses réformes municipales. C'est avec ce cortège de crimes que je me présente. (Bravos.) On me dit ennemi de la

famille : j'étais marié à 21 ans et père de famille à 22.

— Eh bien ! il n'a pas perdu de temps !

— L'ouvrage lui plaisait ! — Silence !

— On me dit ennemi de la propriété.

On ment. La propriété, c'est le prix du travail, de la persévérance. On me dit ennemi de la religion. Je respecte toutes les croyances sincères, mais je ne veux pas que sous prétexte de religion on impose l'erreur et le fanatisme ; je ne veux pas de l'Eglise des dragonnades et de l'inquisition, du *Syllabus* contre le Code civil, l'Eglise prenant son mot d'ordre à Rome contre la société. Voilà ce que je suis. Si vous rencontrez encore des calomnieurs, des bonnes natures crédules qui vous parleront du spectre Barodet, répondez-leur : « Vous êtes bien heureux, le royaume des cieux est à vous. » (Hilarité prolongée.)

L'orateur discute et accepte un à un les termes du mandat Laurent Pichat.

— C'est un minimum, s'écrie-t-il ; on pourrait y ajouter beaucoup de choses ; mais nous serons bien heureux si dans quatre ans nous l'apportons réalisé. (Bravos et rires.)

Au moment où il parle de la suppression des fonctions et fonctionnaires inutiles, une voix s'élève dans la salle, s'adressant sans doute à un voisin :

— Eh bien, Adrien, va dire ça à tes collègues de la préfecture de la Seine, ça les concerne.

Le citoyen Barodet revient au cléricalisme. Il ne veut de prêtres nulle part, ni dans la famille, ni dans les écoles, ni dans l'administration, ni dans les fonctions publiques ; qu'ils restent à l'Eglise... ils ne nous gêneront plus. (Tonnerre d'applaudissements.)

La parole est au citoyen Janvier.

— Il arrive en février, celui-là ! (Rires.)

Le citoyen Janvier proteste contre l'élection de Barodet. Pourquoi ne se porte-t-il pas à Lyon ?

Le citoyen Barodet explique comment il a été amené à accepter la candidature dans le IV^e arrondissement.

— Je ne suis pas gênant, vous savez ; pas plus à Paris qu'à Lyon. Vous me voulez, me voilà ; vous ne me voulez pas, je ne serai pas moins reconnaissant de l'honneur que Paris m'a fait une fois.

Le citoyen Henry demande au représentant de M. Vautrain pourquoi ce candidat est patronné par la *Liberté*, qui le qualifie en outre d'orléaniste.

— Il l'est, il l'est !

Le citoyen interpellé réplique que M. Vautrain répondra mercredi sur cette calomnie.

A ce moment les cloches de l'église Saint-Paul se font entendre.

— Voilà les bavardes, maintenant ; on ne va plus s'entendre.

En effet, le tumulte grandit de telle façon que, sans que les cloches y soient pour rien, on entend à peine la voix du président, qui met les candidatures de MM. Loiseau et Barodet aux voix.

Le D^r Charles Loiseau obtient 5 voix.

Barodet, environ 2,000.

La séance est levée sur un formidable : Vive Barodet !

Ainsi, c'est encore le citoyen Barodet qui triomphe et M. Thiers qui est battu et vilipendé ! C'est une seconde édition revue et très-augmentée de l'élection de Rémusat.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Compagnie d'Orléans va munir prochainement ses gares les plus importantes de fauteuils spéciaux pour les voyageurs infirmes ; ces fauteuils devront être mis à la disposition des voyageurs malades pour monter dans les trains et en descendre.

Le 2 février, une fermière de Saint-Martin-de-la-Place, M^{me} Guibert, a été trouvée noyée dans l'Authion. Depuis quelques jours, M^{me} Guibert ne jouissait plus de ses facultés mentales.

Par décret du Président de la République, en date du 4 février 1876, il a été créé une succursale de la Banque de France à La Roche-sur-Yon (Vendée).

LES Danicheff EN VOYAGE.

Voici l'itinéraire de la troupe qui joue en province les *Danicheff*, drame russe en 4 actes, de M. Pierre Newski, qui obtient en ce moment un si grand succès à l'Odéon :

Le 5 et le 6 février à Troyes, le 8 à Tours, le 9 à Angers, le 10 au Mans, le 11 à Laval, les 12 et 13 à Rennes, les 15 et 16 à Brest, les 18, 19 et 20 à Nantes, le 21 à Angers, le 22 à Saumur, le 23 à Poitiers, le 24 à Niort, le 25 à La Rochelle, le 26 à Cognac, le 27 à Angoulême, le 28 à Limoges, le 29 à Périgueux, les 2, 3 et 4 mars à Toulouse. La suite de l'itinéraire n'est pas encore arrêtée.

Les *Danicheff* ont été joués hier soir à Angers. Mardi, à Tours, le théâtre était comble. Des applaudissements unanimes ont salué les beaux sentiments que M. Pierre Newski a exprimés dans son drame, qui ne manque pas d'une certaine analogie avec notre *Polyeucte*, du moins dans le rôle que le sentiment y joue.

Faits divers.

CATASTROPHE DE SAINT-ETIENNE.

On écrit de Saint-Etienne :

Les funérailles des victimes ont commencé à onze heures, et n'ont été terminées que fort tard dans la soirée.

Le faubourg du Soleil, où se trouve l'hôpital, était envahi par la foule. Dans la cour principale de l'hôpital, 61 cercueils étaient disposés sur une longue ligne, couverts de draps noirs avec croix blanches et surmontés de couronnes d'immortelles. La neige, qui tombait à gros flocons, avait recouvert ce lugubre appareil de larges taches blanches.

Une foule innombrable assiège les murs extérieurs de l'hôpital et les plateaux voisins. On n'entend de partout que des pleurs et des gémissements, des cris et des lamentations.

Le cortège funèbre se forme.

En tête un bataillon de la ligne ; un nombreux clergé de toutes les paroisses ; Mgr Thibaudier, évêque auxiliaire officiant ; les sœurs hospitalières. Puis les cercueils, portés par des ouvriers mineurs, suivis par les parents, qui ne peuvent retenir leurs sanglots.

En tête du deuil marchent M. le marquis d'Abzac, représentant le Président de la République ; M. de Meaux, ministre du commerce ; M. le préfet de la Loire.

Viennent ensuite M. Robinet de Cléry, procureur général à Lyon, les généraux, le maire, les adjoints et le conseil municipal de Saint-Etienne, les magistrats, les officiers supérieurs de la garnison, les représentants des diverses administrations, les ingénieurs, les élèves de l'école des mineurs, du lycée, du collège des jésuites, des frères des écoles chrétiennes, tous les notables de la ville.

Le cortège est fermé par un second bataillon d'infanterie.

La tête arrivait à la cathédrale que les derniers n'avaient pas quitté l'hôpital.

L'église est gardée par des gendarmes, des agents de police, des soldats sans armes. Les cercueils, rangés par quatre, remplissent la grande nef. La musique du 121^e de ligne joue à l'arrivée de ce sinistre convoi une marche funèbre.

M^r Thibaudier célèbre la messe pontificale et donne l'absoute, après avoir prononcé une touchante oraison funèbre pour ces victimes du travail.

Après la cérémonie religieuse, le cortège se reforme et se rend au cimetière. La foule force la porte ; et comment empêcher les parents, les amis, de dire un dernier adieu à leurs morts ! La douleur qui s'était contenue pendant toute la journée fait explosion : elle devient navrante.

Des femmes, des enfants, des vieillards se jettent sur les cercueils, voulant revoir les morts. Les cris et les sanglots couvrent la voix du préfet, qui prononce un discours pathétique. Avec beaucoup de ménagements, la force publique fait évacuer l'enceinte du cimetière afin que les fossoyeurs puissent procéder à l'ensevelissement définitif.

Même affluence dans le cimetière protestant, où le ministre a accompagné sept morts.

On a gardé à l'hôpital sept cadavres qui n'ont pas encore pu être reconnus. Deux dé-

pôts de cercueils hâtivement fabriqués viennent d'être ouverts à l'hospice ; ces cercueils serviront aux cadavres qui seront retrouvés. A l'heure actuelle, une centaine seulement ont pu être extraits de la mine. Un grand nombre de victimes se trouvent malheureusement dans une galerie dont les boisages brûlent ; force a été de la fermer avec des sacs de terre glaise.

Jusqu'à cette heure : 135 hommes retirés morts, blessés ou sains et saufs.

La nouvelle de la complication qui est venue avant-hier arrêter en partie les travaux de recherche des victimes et de rétablissement des voies de circulation est complètement confirmée. Les parois d'une des galeries sont en combustion et les ingénieurs, dans l'impossibilité de l'éteindre, ont dû circonscire le feu par trois barrages aussi hermétiques que possible, barrage cimenté par de la terre glaise et de la boue et auxquels on donnera une épaisseur de 6 à 7 mètres.

La portion de galeries circonscrite par ces barrages équivalait à une longueur d'environ 200 mètres en ligne droite.

Enfermé ainsi, on peut espérer que le feu s'asphyxiera lui-même à la longue ; mais il est impossible d'assigner un délai précis. Lorsque les circonstances seront moins pressantes, lorsque les autres galeries seront rétablies, les ingénieurs étudieront les moyens de précipiter ce résultat.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'une soixantaine de victimes sont étendues dans cette galerie aujourd'hui close par nécessité, et ne pourront en être retirées que plus tard, quand la galerie sera de nouveau perméable. On devine sans peine dans quel état seront alors les corps de ces infortunés.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 9 février.

Les rentes ont été aujourd'hui plus faibles qu'hier, cependant rien n'indique que cette faiblesse doive persister. Nous croyons même que le mouvement reprendra demain.

Le 5 0/0 qui fermait hier à 104,50 est aujourd'hui à 104,40 très-ferme.

Le 3 0/0 a perdu 1/2 cent. 1/2, et cette rente n'a pu être cotée en clôture à 67,22 1/2.

L'italien a également perdu 10 cent. et il ne s'est fait que peu d'affaires à 70,65.

Nous allons avoir à parler dorénavant d'une nouvelle valeur que nous croyons appelée à un grand succès : c'est l'emprunt de la ville d'Ancône dont les garanties sont de telle nature que nous ne saurions trop engager nos lecteurs à souscrire.

Les obligations sont de 1,000 fr. remboursables en trois années, et rapportant 60 fr. par an.

La souscription sera ouverte les 14 et 15 février courant.

Le Turc fait 20,05 et les Lots 53.

Le Crédit mobilier est à 200.

Aucune affaire sur la Banque de Paris. La Banque ottomane fait 437,50.

Le Pérou est à 34 5/8.

Actions autrichiennes, 634,25 ; obligations autrichiennes, 323.

Actions lombardes, 248,75 ; obligations lombardes, 236.

Extérieure espagnole, 48 45/16 ; Intérieure espagnole, 47 1/16.

ROYAUME D'ITALIE

VILLE D'ANCONE

ÉMISSION

DE 3,463 OBLIG. 6 0/0 AU PORTEUR

Remboursables en 34 années

Avec garantie et délégation spéciale sur les recettes de l'octroi municipal.

Obligations de 1,000 fr. rap. 60 fr. par an

Amortissement et coupons semestriels payables en OR, à Paris et à Ancône, nets de tous impôts présents et futurs, conform^t aux articles 3 et 12 du traité d'emprunt légalement approuvé.

Le 1^{er} Tirage aura lieu au mois d'Avril prochain.

La ville d'Ancône possède 47,197 habitants. Son port est le plus important de la côte italienne entre Venise et Brindisi. Trois lignes de chemin de fer la relient au réseau italien.

L'emprunt actuel est destiné à rembourser toute la dette flottante de la ville d'Ancône.

Les recettes de la ville se sont élevées, l'année dernière, à 1,244,000 fr. Elles s'augmenteront, en 1876, de 278,000 nouvelles taxes qui équilibreront complètement le budget, y compris le service du présent emprunt.

Les recettes de l'octroi sont spécialement affectées en garantie et déléguées pour le service de l'emprunt actuel.

A cet effet, des prélèvements mensuels sont effectués depuis le 1^{er} janvier 1876 sur ces recettes et les sommes ainsi réservées sont versées à la Banque nationale d'Italie, pour n'en être retirées que pour ledit service.

Les recettes toujours croissantes de l'octroi ont produit, en 1875, 1,039,000 fr. A déduire : Part de l'Etat, 350,000 fr.

Produit net, 689,000 fr.

Cette somme annuelle de fr. 689,000 au minimum n'est grevée que de fr. 40,400 jusqu'en 1887 seulement. Les porteurs de titres de la présente émission possèdent donc une garantie effective plus que double de la somme nécessaire au service de cet emprunt.

On souscrit : les 14 et 15 Février 1876

Paris, chez MM. L^{rs} SÈRE fils et C^o ;
 Marseille, à la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE ;
 en Alsace-Lorraine, à la BANQUE D'ALSACE ET DE LORRAINE ;
 à Strasbourg, chez MM. CH. STABLING, L. VALENZIN et C^o ;
 Colmar, Mulhouse, MM. AB. SÈRE et fils ;
 Metz, chez MM. CH. et E. GOUDCHAUX et C^o ;
 à Ancône, à la TRÉSORERIE COMMUNALE et chez MM. YARAK et ALMAGIA ;
 Turin, à la BANQUE DE TURIN ;
 Milan, à la BANQUE DE CRÉDIT ITALIEN.

Taux d'émission : 982 francs 50.

Jouissance Janvier 1876.

100 fr. » en souscrivant ;
 200 » à la répartition ;
 300 » le 15 mars prochain ;
 382 50 le 15 mai prochain.

Prix de l'oblig. libérée à la souscrip. : 975 fr.

En tenant compte de la jouissance courue et du remb., le placement ressort à 6,30 %.

Si les demandes dépassent le chiffre de 3,463 obligations, la réduction sera proportionnelle.

Les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 6 % l'an, conf. au prospectus d'émission.

Les formalités seront remplies pour l'admission du présent emprunt à la cote de la Bourse de Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (janvier 1876), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N^o 1. — Les Fresques de Michel-Ange à la chapelle Sixtine. — Peinture sur porcelaine et sur faïence. — Anciens remparts de Fribourg. — La Confession de Gabriel, nouvelle. — Peut-on séparer l'éducation de l'instruction. — Leibniz et un insecte. — Une Canne-Pochette.

N^o 2. — Les deux Téniers. — La Confession de Gabriel, nouvelle (suite). — Les Orchidées. — De l'étude de la langue anglaise. — Dieu. — Étiage. — Les Yeux.

N^o 3. — Sully. — Les Jardins d'enfants de Froebel. — Si les animaux sont perfectibles. — L'Idéal. — Toul. — L'Arbre de Loth. — Pensée (Ch. de

Rémusat). — Tranquillité de l'esprit. — La Confession de Gabriel, nouvelle (suite). — Musée de Copenhague.

N^o 4. — Les Pénitents. — Les Ennemis des livres (suite). — Fabrication des glaces. — Drame singulier. — Vierge ouvrante du Musée du Louvre. — La Confession de Gabriel, nouvelle (suite). — Les Reîtres. — Le Travail. — Les Ecoles à tricoter ; Origine des salles d'asile.

N^o 5. — Un Village sous les tropiques ; les Nègres affranchis. — La Confession de Gabriel, nouvelle (fin). — La Fête des moissonneurs, à Zulze. — Le Grand salon du château de Saint-Roch (Tarn-et-Garonne). — Phénomènes astronomiques en 1876.

Gravures.

N^o 1. — La Sybille d'Erythrée, peinture de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine. — Peinture sur porcelaine (fig. 1, 2, 3, 4). — Porte de Morat, à Fribourg, d'après un dessin de M. Ferdinand de Lasteyrie. — Canne de maître de danse du dix-huitième siècle (collection de M. Ach. Jubinal).

N^o 2. — Téniers et son fils allant au marché, composition et dessin de Théophile Schuler. — Fleurs du *Renanthera Lowii* (orchidée). — Le *Renanthera Lowii*. — Les Yeux (fig. 1, 2, 3).

N^o 3. — Sully, d'après Edelmuck. — Toul, d'après une photographie de Ch. Gilbert. — Musée de Copenhague : Marteau en grès, Hache-Marteau en bronze, Casserole en bronze avec son tamis (3 grav.).

N^o 4. — Pénitents de Limoges (costumes exposés en 1874 dans le Musée historique du costume). — Vierge ouvrante en ivoire du Musée du Louvre (2 grav.). — Reître allemand du dix-septième siècle (Musée historique du costume).

N^o 5. — Un Village sous les tropiques. — Château de Saint-Roch (Tarn-et-Garonne) : Dallage du

Grand salon ; Cheminée du Grand salon — Phénomènes astronomiques en 1876 (4 cartes).

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen, de maladies de la peau et du cuir chevelu, telles que : dartres, démangeaisons, chute des cheveux, teigne, docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel de l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. — Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Palais. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
 6 heures 20 minutes du matin.
 11 — 30 — — — — —
 1 — 45 — — — — — du soir.
 7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
 5 heures 35 minutes du matin.
 10 — 45 — — — — —
 12 — 30 — — — — — du soir.
 6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	67	22	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	737	50	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	745	10	10
4 1/2 % jouiss. septembre.	98			Crédit Mobilier.	300			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	608	75	1 25
5 % jouiss. novembre.	104	42	02	Crédit Foncier d'Autriche.	315		5	Société autrichienne, j. janv.	630		13 75
Obligations du Trésor, t. payé.	475			Charentes, 400 fr. p. j. août.	327	50	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	230			Est, jouissance nov.	585		5	Orléans.	315	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	490		50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	990	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée.	312	25	
— 1865, 4 %.	502	50		Midi, jouissance juillet.	729	50	2 50	Est.	311	75	
— 1869, 3 %.	366	1		Nord, jouissance juillet.	1229	50		Nord.	316		
— 1871, 3 %.	347		75	Orléans, jouissance octobre.	1013	50	10	Ouest.	312	50	
— 1875, 4 %.	472			Ouest, jouissance juillet, 65.	642	50	6 25	Midi.	312		
Banque de France, j. juillet.	3865			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1099			Deux-Charentes.	285		
Comptoir d'escompte, j. août.	627	50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1099		5	Vendée.	243	75	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490			Société immobilière, j. janv.	23			Canal de Suez.	532	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	281	25	1 25				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	897	50	2 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 8 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
 9 — 1 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 33 — — — — — omnibus.
 1 — 19 — — — — — express-omnibus.
 7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.
 3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.
 8 — 30 — — — — — omnibus.
 9 — 41 — — — — — express-omnibus.
 4 — 11 — — — — — omnibus.
 10 — 28 — — — — — express-omnibus.
 L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Tournai à 10 heures.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M^e MÉHOUS, rue Beaupaire, Le dimanche 20 février 1876, à midi.

UN CLOS

Entouré de murs et contenant une petite maison, un petit terrain à côté de ce clos, et un pré, le tout situé à la Roche, commune de Bagneux, contenant 69 ares. S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A VENDRE

OU A LOUER UNE MAISON Située à Saumur, rue St-Nicolas, Actuellement occupée par M^{lle} Thourrette. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, MAISON Quai de l'Ecole de cavalerie, Actuellement occupée par M. Unalserres. S'adresser à M. UNALSERRES.

A LOUER

UNE MAISON Située rue du Petit-Maure, Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite. **UNE MAISON** Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

Ecole d'application de cavalerie.

ADJUDICATION DE FOURNITURES

Nécessaires à l'Ecole de Maréchalier de l'établissement.

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement du 15 décembre 1875, le public est informé que le 21 février 1876, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le conseil d'administration de ladite Ecole, dans le lieu ordinaire de ses séances, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des fournitures nécessaires à l'Ecole de cavalerie, savoir :
 1^o Fers (neuf et ferraille) ;
 2^o Clous ;
 3^o Charbon de terre ;
 4^o Outillage.

Ces diverses fournitures seront adjudiquées pour une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges déposé au bureau d'habillement de l'Ecole, tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Le général de brigade, président du conseil d'administration, L'HOTTE. (53)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

AVIS

La commune du Goudray-Macouard demande un cantonnier.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES de tout âge pour un travail facile. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n^o 9, à Saumur.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR, Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR, A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs. Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements. Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

MEDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs ; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'établissement Lardy, à Vichy. — Etablissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HÉMORRHOÏDES La Pomme de Lévy, ph. à Fribourg (Suisse), est infatigable et la douleur, la démangeaison, la constipation, 2 fr. 25.

MAUX DE DENTS Guérison bague par le baume sédatif Chautard de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.

HERNIÉS Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 5 jours, sans bandages, par le spécifique de Lardy, ph. au Mans (Sarthe).
MALADIES DE LA PEAU Eczéma, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, guéris srement par la Pomme souveraine de Carré, ph. Bergerac et Tours, 3 fr. 50 le pot.
SANS INJECTIONS Jamais de mercure. Les Pores Lardieu purifient le sang et guérissent, en secret, les écoulements récents et anciens, maladies de vessie, parties intimes, etc. Prix : 6 fr. Franco. Lardieu, pharmacien-chimiste à Toulouse.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents. Dépot de la POMME SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez Besson, pharmacien.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — CH. FAX, Inventeur — 8, rue de la Paix — SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS. Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS EN BATIMENT. La Série de Prix, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLÔMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MARBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS. Si donc un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations. La Série de Prix est un livre de première nécessité pour les Entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent. Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqués, devient on ne peut plus simple ; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires. La Série de Prix a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, en plus du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, est obligé qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple, les prix portés dans ce livre ; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses factures seront établies proportionnellement et d'une manière très-rationnelle. **Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.** Le seul dépôt de la SÉRIE DE PRIX est à Nantes, chez M. PAUL PLEDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n^o 5.

LA MODE UNIVERSELLE JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES PREMIÈRE ÉDITION ÉDITION DE LUXE Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies. Paris. Départem^t. Un an... 6 fr. 8 fr. Six mois... 2 50 4 » Trois mois... 2 » 2 » Un an... 15 fr. 18 fr. Six mois... 8 fr. 10 fr. Trois mois... 4 fr. 5 fr. ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS. Paris, J. BAUDRY, éditeur. On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur. Saumur, imprimerie de P. GODET.